

**Politique de remboursement**  
**Adhésion Fédération Tunisienne de Bridge**

1. **Objet**

Cette politique définit les conditions de remboursement des adhésions à la Fédération Tunisienne de Bridge.

2. **Délai de demande**

Toute demande de remboursement doit être reçue dans les 72 heures (3 jours) suivant la date de souscription. Passé ce délai, aucun remboursement ne sera accordé sauf décision exceptionnelle du conseil d'administration.

3. **Champ d'application**

S'applique uniquement aux cotisations/adhésions (pas de produits ni de biens physiques).

4. **Conditions d'éligibilité**

- Demande écrite reçue dans les 72 heures suivant la souscription.
- Preuve de paiement / numéro d'adhérent fourni.

Si l'adhérent a déjà bénéficié pleinement des services inclus (participation à tournois, accès à contenus payants, etc.), le remboursement sera refusé

5. **Procédure de demande**

- Adresser une demande écrite par:
  - E-mail à [federation.tunisienne.debridge@gmail.com](mailto:federation.tunisienne.debridge@gmail.com)
  - Courriel à la Fédération Tunisienne de Bridge  
67 avenue Alain Savary, Bloc A, 6ème étage, Appart N°1 1000 Tunis
- Indiquer Nom, Numéro d'adhérent, Date de souscription et Motif.
- La demande sera examinée par le trésorier ou et une réponse sera donnée sous 10 jours ouvrés.
- Contact téléphonique : 71 782 410 pour avoir plus de renseignement